AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0770
FR0011800218-FS0295

6 avril 2017

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 du code de commerce)

AWOX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 avril 2017, la société Innovacom 5 FPCI (23 rue Royale, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 avril 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AWOX et détenir 119 039 actions AWOX représentant autant de droits de vote, soit 3,31% du capital et 2,80% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions AWOX sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 3 591 767 actions représentant 4 244 249 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.